



Mairie de Ludon-Médoc
Département de la Gironde
République Française

Compte rendu Conseil Municipal
séance extraordinaire du 10 Juillet 2017 à 19 heures et trente minutes

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de Juillet le Conseil Municipal de la Commune de LUDON MEDOC dûment convoqué, s'est réuni en **session extraordinaire** à la salle du Conseil Municipal à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur SIMIAN Benoit, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 juillet 2017.

PRÉSENTS : M. le Maire, M. HÉBRARD, MMES MARCATO Jeanne, VALLIER, MARCATO Véronique, MM. GARCIA, DE ZEN, MMES DESPIERRE, JOFFROY, DESNOUE, MM. BARBÉ, DUCAMP, MMES TIRETON, DARPEIX, VERT, LAMEUL, POLSKI, MM. DUMONTIER, JUHÉ, MONTFORT.

EXCUSÉS avec pouvoir :

Monsieur LAMY pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur DELAPORTE pouvoir à Madame JOFFROY

Excusé :

Monsieur FORTER

Absent :

Monsieur CABEZAS

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à la validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du **10 Avril 2017**. Adoption à l'unanimité des présents.

Madame MARCATO Véronique est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Finances/Ressources Humaines/Administration Générale

2017-1007-33 : Tableau des effectifs : ouverture

Suite à la démission d'un Adjoint au Maire, il est au préalable demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la démission de : Mme BULAIN (7^{ème} Adjoint)
- De confirmer le nombre d'adjoints retenus dans le tableau des adjoints, à savoir 8
- De procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la démission de Madame BULAIN Vanessa, aux fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseillère Municipale,
- **Confirme** le nombre d'Adjoints au Maire à 8,
- **Accepte** de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire,

Au sens de l'article 2122-7-2 du CGCT, dans les communes de plus de 1 000 habitants, lorsqu'un seul adjoint est élu, il doit l'être selon la même procédure que celle applicable pour l'élection du maire. Pour rappel, le maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Monsieur DUCAMP Philippe présente sa candidature.

Votants : 20 – Exprimés : 18 - 1 Nul – 1 Blanc

Monsieur DUCAMP Philippe a obtenu à l'issue du 1^{er} tour de scrutin par 18 Voix POUR.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la désignation d'un nouvel adjoint au 8^{ème} rang du tableau
- Est élu 8^{ème} adjoint au Maire de Ludon Médoc et est installé dans ses fonctions à partir du **11 Juillet 2017**
- **Monsieur Philippe DUCAMP**

2017-1007-32 : Modification des Délégués auprès des Syndicats

Suite à la démission d'un Adjoint au Maire, il apparaît nécessaire de procéder à la modification du tableau des délégués auprès des Syndicats Intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les modifications de délégations auprès des Syndicats Intercommunaux tel que présenté dans le tableau ci joint.

Fin de séance à 20 heures.